

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« l'ENISA »,

les mots :

« l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.